

**AVIS SUR LES
DISPOSITIFS
MÉDICAUX**

DEXCOM ONE

Système de mesure en continu du glucose interstitiel

Avis de radiation

Adopté par la Commission nationale d'évaluation des dispositifs médicaux et des technologies de santé le 9 décembre 2025

Faisant suite à l'examen du 9 décembre 2025, la CNEDiMTS a adopté l'avis le 9 décembre 2025

Radiation de la liste des produits et prestations prévue à l'article L.165-1 du code de la sécurité sociale :

La Société DEXCOM informe la Commission qu'elle ne commercialisera plus les références du système de mesure en continu du glucose interstitiel détaillées dans le tableau ci-dessous à compter du 1^{er} décembre 2025, et demande par conséquent leur radiation de la liste des produits et prestations remboursables. Ces références sont inscrites sous nom de marque.

Code LPP	Intitulé	Références à radier
1122892	Syst de mesure en cont du gluc interst, DEXCOM, DEXCOM ONE, 1 kit d'initiation	STP-DO-102
1137899	Syst de mesure en cont du gluc interstitiel, DEXCOM, DEXCOM ONE, 1 transmetteur	STT-DO-001
1106210	Syst de mesure en cont du gluc interstitiel, DEXCOM, DEXCOM ONE, 1 capteur	STS-DO-001
1108231	Syst de mesure en cont du gluc interstitiel, DEXCOM, DEXCOM ONE, 3 capteurs	STS-DO-003
1123147	Syst de mesure en cont du gluc interstitiel, DEXCOM, DEXCOM ONE, 1 récepteur	STK-DO-013

La Commission prend acte de cet arrêt de commercialisation. Le besoin étant couvert par ailleurs, elle émet en conséquence un avis favorable à la radiation de la liste des produits et prestations mentionnée à l'article L.165-1 du code de la sécurité sociale.

Avis 1 définitif